



Saint Antoine Sur L'Isle

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIB 2024 9

Classification 8.8

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0

L'an **DEUX MIL VINGT QUATRE**, le **VINGT DEUX MARS**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Antoine sur l'Isle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Paquerette PEYRIDIEUX, Maire

*DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 mars 2024*

**PRÉSENTS** : Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - Marie-Noëlle LAUBA, 1ère Adjointe – Wilfried RIBÉRAUD, 2° Adjoint - Sébastien MARCHEIX, 3° Adjoint - Annick SAMSON - Jean-Jacques FUNK – Véronique BAUDRY – Edith NAUZE – Jackie BRUNEL , Conseillers Municipaux

**EXCUSÉS** : Nicole DUFOSSÉ, Conseillère Municipale (pouvoir à MN LAUBA)  
Yannick MALÈVRE, Conseiller Municipal

**ABSENTS** : Patrick DEBOT FUSEAU, Conseiller Municipal  
Sébastien CLAVET, Conseiller Municipal  
Didier GADEAUD, Conseiller Municipal

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Edith NAUZE

**OBJET** : DÉFINITION DE ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUELVABLES (ZAENR)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision prise le 7 février dernier, relative à la définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR). La première zone définie a été le centre bourg.

Madame le Maire informe que tous les projets photovoltaïques peuvent être inclus dans les zones dites «Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR), définies par la commune. Cela facilite les projets mais n'en vaut pas accord pour autant.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide que les zones où se situent des projets photovoltaïques seront définies comme ZAEnR, à savoir :

- La zone artisanale,
- Le Pic
- Le Paillot
- Le Petit Bardou
- Le Centre Bourg

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Pour copie conforme,  
Saint Antoine sur l'Isle, le 22 mars 2024

La Secrétaire de Séance,

Edith NAUZE

Le Maire,



Paquerette PEYRIDIEUX

# SAINT ANTOINE SUR L'ISLE

## DÉFINITION DE ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)

